



Certificats BONUS CAPPÉS

Investissez différemment sur les actions,
les indices et les matières premières !

Produits présentant un risque de perte en
capital en cours de vie et à l'échéance



BNP PARIBAS | La banque et l'assurance d'un monde qui change

- **Émetteur** : BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.⁽¹⁾ (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais)
- **Garant de la formule** : BNP Paribas S.A.⁽¹⁾

(1) Notations de crédit au 20 juin 2016 :

- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A
 - BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's A1 et Fitch Ratings A+
- Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

 **N° Vert** 0 800 235 000

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.produitsdebourse.bnpparibas.com

Document à caractère promotionnel

Les Certificats Bonus Cappés

Les Certificats Bonus Cappés sont des produits de Bourse qui permettent d'investir sur une action, un indice ou une matière première en visant une évolution potentielle attractive même si le cours de l'actif sous-jacent stagne ou baisse modérément sur la durée de vie du Certificat.

Les Certificats Bonus Cappés se négocient aussi simplement qu'une action et sont cotés en continu sur différentes plateformes de négociation dont NYSE Euronext Paris⁽¹⁾.

Comme pour un investissement direct dans une action, les Certificats Bonus Cappés présentent un risque de perte. L'investisseur peut perdre l'intégralité du montant investi.

Dans cette brochure, nous vous présenterons le fonctionnement, l'intérêt et les risques que présente un investissement dans ces Certificats.



1. Caractéristiques d'un Certificat Bonus Cappé

Un Certificat Bonus Cappé permet d'investir sur une action, un indice ou une matière première appelé sous-jacent en visant une évolution potentielle attractive à moyen/long terme.

Il est caractérisé par deux Bornes fixes définies par l'Émetteur à l'émission du produit :

- une **Borne Basse**,
- une Borne Haute appelée aussi **Niveau Bonus**.

Il possède une **date d'échéance** (ou date de maturité) qui représente la limite de durée de vie du Certificat. Cette date est fixée dès l'émission, l'horizon d'investissement est en général compris entre 6 et 18 mois.

(1) Dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique.

2. Principe de fonctionnement

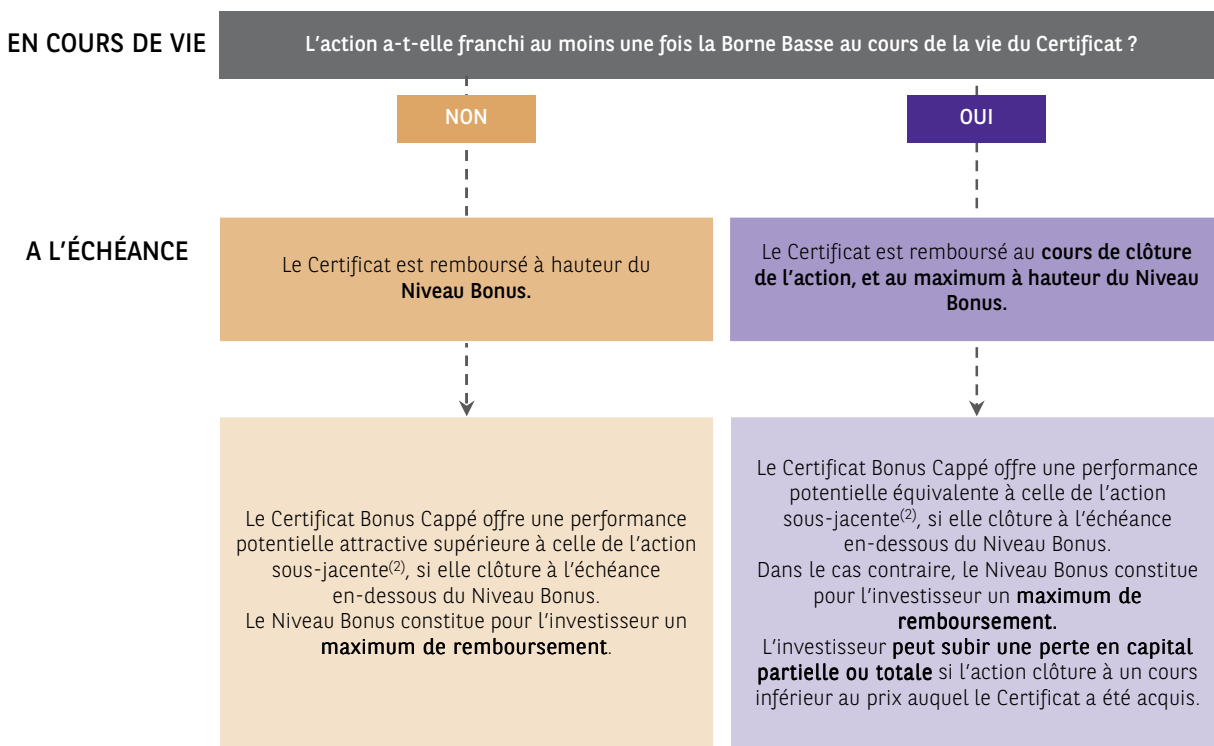
Le remboursement du Certificat Bonus Cappé à l'échéance va dépendre de l'évolution du cours du sous-jacent (action, indice ou matière première) sur la durée de vie du Certificat.

- Si le cours du sous-jacent n'a jamais touché la Borne Basse pendant la vie du produit, le Certificat Bonus Cappé sera remboursé à l'échéance à hauteur du Niveau Bonus. Le Niveau Bonus offre ainsi une performance potentielle attractive mais constitue un montant **maximum** de remboursement du Certificat.
- Si la Borne Basse est touchée au moins une fois en cours de vie du Certificat, le Certificat Bonus Cappé sera remboursé à l'échéance au cours de clôture du sous-jacent, et au maximum à hauteur du Niveau Bonus. **L'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale si le cours du sous-jacent clôture à un cours inférieur au prix auquel le Certificat a été acquis.**

Attention : Les dividendes ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à cette performance ce qui est moins favorable à l'investisseur.

Schéma récapitulatif

(dans le cas où le sous-jacent est une action)



(2) En dehors des dividendes éventuellement distribués en cours de vie par l'action sous-jacente.

3. Illustration

Les données chiffrées ci-dessous n'ont qu'une valeur informative pour illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient en aucune manière constituer une offre commerciale.

Le Certificat décrit dans cet exemple a une parité de 1 et son sous-jacent est une action cotée en euros. Le jour de son émission, un investisseur décide d'acquérir à 20€ un Certificat Bonus Cappé qui permet d'investir sur une action cotant actuellement 20€ sur le marché.

Caractéristiques fixées du Certificat:

Borne Basse : 15€ (soit 25% en dessous du cours actuel de l'action sous-jacente)

Niveau Bonus : 25€ (soit 25% au-dessus du cours actuel de l'action sous-jacente)

Échéance : 12 mois

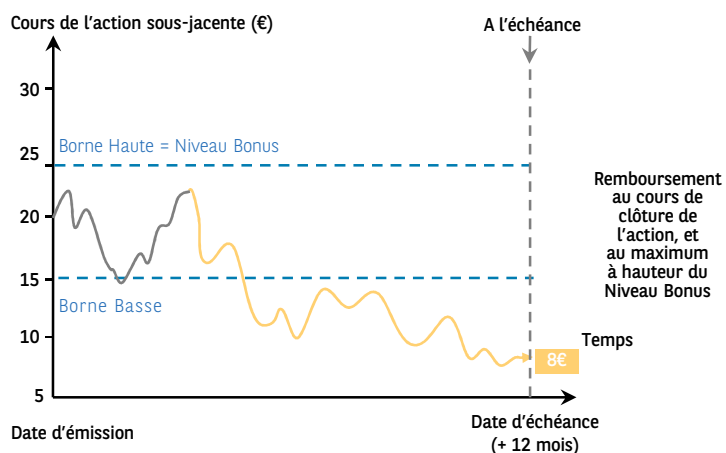
Scénario défavorable

1 A l'échéance, si le cours de l'action a touché au moins une fois la Borne Basse durant la vie du Certificat : le Certificat est remboursé au cours de clôture de l'action, et au maximum à hauteur du **plafonnement des gains**.

Dans ce dernier cas, si l'action clôture à l'échéance en dessous du cours auquel vous aviez acquis le Certificat, **vous subissez une perte en capital partielle ou totale par rapport au montant initialement investi.**

Si l'action clôture à 8€, le montant de remboursement du Certificat est de 8€.

Dans cette hypothèse, la performance du Certificat à l'échéance est équivalente⁽²⁾ à celle que vous auriez obtenue en investissant directement dans l'action si elle clôture en dessous du Niveau Bonus.



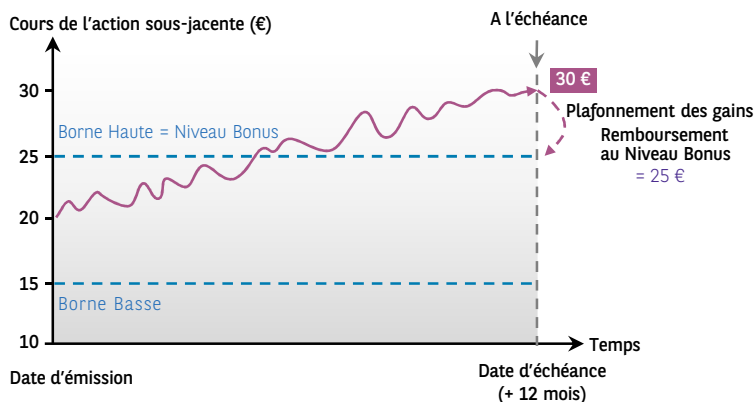
Le taux de rendement actuariel net de l'investissement est de -60,00%.

Scénario médian

2 Si durant la vie du Certificat, le cours de l'action n'a jamais touché la Borne Basse, il est remboursé au maximum à hauteur du Niveau Bonus à l'échéance du fait du **plafonnement des gains**.

Si l'action clôture à 30€, le montant de remboursement du Certificat est de 25€.

Dans cette hypothèse, l'investisseur ne profite pas de toute la hausse de l'action sous-jacente car la performance est limitée à hauteur du Niveau Bonus.



Le taux de rendement actuariel net de l'investissement est de 25,00% (inférieur à celui de l'action égal à 50,00% du fait du plafonnement des gains).

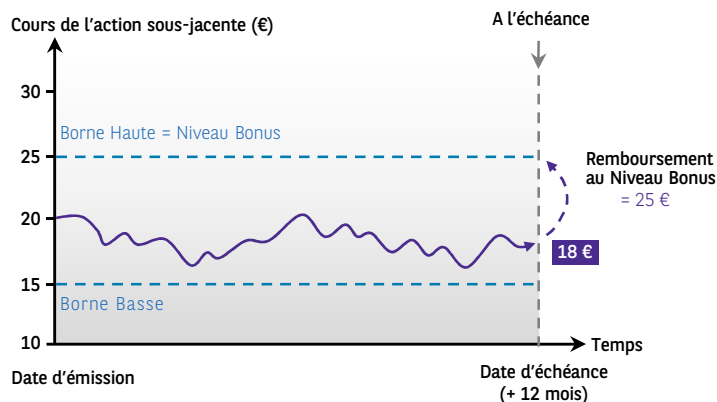
4 (2) Hors frais de commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite

Scénario favorable

- 3 Si durant la vie du Certificat, le cours de l'action n'a jamais touché la Borne Basse et qu'il se situe entre les deux Bornes, il est remboursé à hauteur du Niveau Bonus à l'échéance.

Si l'action clôture à 18€, le montant de remboursement du Certificat est de 25€.

Dans cette hypothèse, le Certificat Bonus Cappé offre à l'échéance une performance supérieure à celle de l'action sous-jacente⁽²⁾.



Le taux de rendement actuariel net de l'investissement est de 25,00% (supérieur à celui de l'action égal à -10,00% du fait du remboursement à hauteur du Niveau Bonus).

4. Principaux avantages et risques

| AVANTAGES | INCONVENIENTS |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">■ Un Certificat Bonus Cappé présente une alternative au placement direct en actions. Il offre une performance potentiellement attractive dans un contexte de stagnation ou de hausse/baisse modérée du sous-jacent.■ Le Certificat Bonus Cappé sera remboursé à l'échéance à hauteur du Niveau Bonus si le sous-jacent n'a jamais touché la Borne Basse en cours de vie du Certificat.■ Les Certificats Bonus Cappés sont cotés en continu sur différentes plateformes de négociation dont NYSE Euronext Paris, et s'échangent aussi simplement qu'une action.■ La liquidité du produit est assurée par l'une des entités du Groupe⁽¹⁾. | <ul style="list-style-type: none">■ Produit présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.■ Le Niveau Bonus n'est plus garanti si la Borne Basse est touchée au moins une fois en cours de vie du Certificat. Dans ce cas, le Certificat peut engendrer une perte en capital partielle ou totale pour l'investisseur si le cours du sous-jacent clôture à l'échéance à un cours inférieur au cours d'achat du Certificat Bonus Cappé.■ Pour ces Certificats, le Niveau Bonus constitue un niveau maximum de remboursement.■ Les dividendes éventuels détachés par l'actif sous-jacent ne sont pas distribués à l'investisseur ; ceci résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis. |

(1) Dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique.

(2) En dehors des dividendes éventuellement distribués en cours de vie par l'action sous-jacente.

5. Pour aller plus loin...

Quelle différence avec les Certificats Bonus « classiques » ?

- Contrairement aux Certificats Bonus, l'évolution potentielle des Certificats Bonus Cappés est limitée, dans tous les cas, au Niveau Bonus.
- En contrepartie, les Certificats Bonus Cappés offrent en général un Niveau Bonus plus élevé et une Borne Basse plus éloignée du cours du sous-jacent qu'un Certificat Bonus.
- D'autre part, la durée de vie moyenne d'un Certificat Bonus Cappé est plus courte que celle d'un Certificat Bonus, permettant ainsi une stratégie d'investissement à court/moyen terme.

Action, Certificat Bonus, Certificat Bonus Cappé : quel produit pour quel scénario ?

| | Investir dans une action | Investir dans un Certificat Bonus | Investir dans un Certificat Bonus Cappé |
|---|--------------------------|--|---|
| Anticipation de l'investisseur sur le cours de l'action | Scénario haussier | Scénario haussier, neutre et modérément baissier | Scénario modérément haussier, neutre et modérément baissier |
| Horizon d'investissement | Moyen ou Long Terme | 12 à 24 mois | 6 à 18 mois |
| Dividendes distribués | Oui | Non | Non |

La parité des Certificats Bonus Cappés

La parité correspond au nombre de Certificats qui représentent un sous-jacent.

En général, tous les Certificats Bonus Cappés sur actions ont une parité de 1.

Cependant, lorsqu'une opération sur titres (OST) intervient sur l'action sous-jacente (fusion, acquisition, division du nominal,...), les bornes et la parité du Certificat sont ajustées afin que le prix du Certificat ne soit pas impacté. L'investisseur peut alors consulter la page Internet du Certificat concerné afin de connaître ses nouvelles caractéristiques.

Pour les Certificats sur indices, la parité est de 100/1. Pour un Niveau Bonus à 4450 points, si le niveau de l'indice n'a jamais touché la Borne Basse en cours de vie du Certificat, le Certificat sera remboursé à l'échéance à 44,50€, soit le Niveau Bonus divisé par la parité.

Pour les Certificats sur l'Or, la parité est de 100/1 ; pour les Certificats sur l'Argent et le Brent, la parité est de 1.

6. Résumé des principales caractéristiques d'un Certificat BONUS CAPPÉ

- **Produit présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.**
- Titre de créance émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance BV coté en continu sur différentes plateformes de négociation dont NYSE Euronext Paris⁽¹⁾.
- Formule garantie par BNP Paribas S.A.⁽²⁾. Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
- **Deux bornes fixes définies à l'émission** : une Borne Basse et une Borne Haute appelée Niveau Bonus.
- **Principe** : le Certificat Bonus Cappé sera remboursé à l'échéance **au maximum** à hauteur du Niveau Bonus si le cours du sous-jacent n'a jamais touché la Borne Basse pendant la durée de vie du Certificat. Si la Borne Basse est touchée au moins une fois pendant la vie du Certificat, ce dernier sera remboursé à l'échéance au cours de clôture du sous-jacent, et au maximum à hauteur du Niveau Bonus. Dans cette hypothèse **l'investisseur peut subir une perte en capital** partielle ou totale si le cours de clôture du sous-jacent à l'échéance est inférieur au montant investi.
- **Profil de risque** : les Certificats Bonus Cappés sont une alternative à un placement risqué direct en actions, indices ou matières premières.
- **Horizon de placement** : 6 à 18 mois.
- Aucun droit d'entrée ni de sortie.
- La liquidité du marché est assurée à l'achat et à la vente par le Groupe BNP Paribas⁽¹⁾.
- Produit non éligible au PEA.
- Les dividendes ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à cette performance ce qui est moins favorable à l'investisseur.

(1) Dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique.

(2) Notations de crédit au 27 juillet 2016 :

- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A+
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's A1 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être évisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.



Pour investir

Les Certificats Bonus Cappés se négocient aussi simplement qu'une action : vous passez vos ordres de Bourse via un compte titres auprès de votre intermédiaire financier habituel. Pour cela, vous précisez le code Mnémorique ou ISIN des Certificats Bonus Cappés, la quantité et le cours de négociation souhaités.

Comme pour toute opération sur un titre coté en Bourse, des frais de courtage sont susceptibles d'être facturés par votre intermédiaire financier.

Vous pouvez retrouver toutes les caractéristiques et la documentation sur les Certificats Bonus Cappés BNP Paribas sur le site www.produitsdebourse.bnpparibas.com (rubrique Produits / Produits de Rendement) ou sur notre minisite pédagogique www.certificatsbonus.bnpparibas.fr.

Notre équipe est à votre disposition au **N° VERT 0 800 235 000** pour répondre à toutes vos questions sur les Certificats Bonus Cappés et vous aider à sélectionner le produit le mieux adapté à votre scénario de marché.



BNP PARIBAS | La banque et l'assurance d'un monde qui change

AVERTISSEMENT : Les Certificats Bonus Cappés présentent un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Ils sont émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais). BNP Paribas S.A. garantit aux porteurs le paiement des sommes prévues par la formule de remboursement. **BNP Paribas attire l'attention du public sur les facteurs de risque figurant dans le Prospectus de Base.**

En raison de leur nature, les Certificats Bonus Cappés peuvent être sujets à d'importantes fluctuations de cours, qui peuvent, en fonction de l'évolution des sous-jacents, se traduire par une perte partielle ou intégrale du montant initialement investi. **Les Certificats Bonus Cappés s'adressent à des spécialistes et ne devraient être achetés que par des investisseurs disposant de connaissances spécifiques. En acquérant des Certificats Bonus Cappés, les investisseurs prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant du remboursement.** La vente des Certificats Bonus Cappés pourra intervenir par voie d'offre au public en France. Les supports d'information (en fonction des produits émis), sont constitués des documents suivants : (i) soit (a) du Prospectus de Base pour l'émission de Certificats daté du 9 juin 2016 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF, régulateur français), soit (b) du Prospectus de Base pour l'émission de Warrants du 9 juin 2016 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF, régulateur français), soit (c) du Prospectus de Base dénommé « Warrant and Certificate Programme » daté du 5 juillet 2016 visé par l'Autoriteit Financiële Markten (AFM, régulateur néerlandais), (ii) du Résumé en français du Prospectus de Base, (iii) des Suppléments au Prospectus de Base applicable, (iv) des Conditions Définitives (« Final Terms ») et (v) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue Specific Summary »). Les supports d'informations sont consultables sur le site internet de l'Émetteur (www.produitsdebourse.bnpparibas.com) et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) à l'exception du Prospectus de Base daté du 5 juillet 2016 visé par l'AFM et de ses Suppléments, disponibles uniquement sur le site de l'Émetteur. Tous les supports d'information sont également disponibles gratuitement sur simple demande adressée à BNP Paribas Warrants et Certificats, 20 boulevard des Italiens, 75009 Paris. Ces produits s'inscrivent dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et ne sont pas destinés à en constituer la totalité.